HISTOIRE DE L'AMIRAUTÉ DE GUYENNE

PAR

Marcel GOURON

INTRODUCTION

SOURCES

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES DE L'AMIRAUTÉ (1295-1451)

CHAPITRE PREMIER

LA COMMUNAUTÉ DES GENS DE MER EN GUYENNE

Parmi ses privilèges la communauté des gens de mer a le droit de marque; ses juges dits « Esgardiatores » estiment les cas où il s'applique. Le droit d'appel du Parlement de Paris s'exerce difficilement sur leurs sentences. Comme le Conseil du roi, auquel elle envoie ses représentants, la communauté des gens de mer apprécie les cas de wrec. La chancellerie d'Angleterre fonde la théorie de la souveraineté de la mer sur l'universalité de la coutume maritime définie par les procureurs de la communauté.

CHAPITRE II

LES COURS MUNICIPALES

Les communes acquièrent presque toute la juridiction du commerce maritime par héritage de la communauté des gens de mer ou par des concessions du roi. Elles perçoivent des droits royaux, arment des flottes dont elles désignent les chefs.

CHAPITRE III

LES SEIGNEURS CÔTIERS

Les seigneurs usurpent la propriété des prises, le droit de bris et de péage, la juridiction criminelle.

Les premiers d'entre eux s'imposent dans les dignités navales.

CHAPITRE IV

LES OFFICIERS DU ROI D'ANGLETERRE DANS LA PROVINCE

Le lieutenant du roi délivre des lettres de marque, juge en appel les procès que leur exécution fait naître, ou y commet un homme de loi. Le sénéchal est le gardien des côtes; le connétable veille à l'armement et au commandement des flottes; le prévôt juge les cas royaux, fait la police sur la Gironde. Les baillis remplissent les devoirs maritimes; ils font la course ou l'interdisent. Coopération des Gascons et des Anglais dans les fonctions administratives ou judiciaires.

CHAPITRE V

LES AMIRAUX EN GUYENNE

Titre créé en 1295 pour le chef de la flotte de Bayonne. Motifs : influence des institutions méditerranéennes (Gênes, Aragon, etc.) et de Castille sur les institutions anglaises ; privilèges des marchands de Provence en Angleterre, les marchands de Guyenne en obtiennent de semblables. Les légistes utilisent cette institution pour renforcer les droits du roi d'Angleterre prétendu souverain sur la mer. Fusion du droit romain et de la coutume internationale de l'Océan pour cet établissement. Procès entre les rois de France et d'Angleterre pour la possession du droit d'amirauté dans la province.

Amiraux des convois de commerce, amiraux des contingents

mercenaires, de ceux des villes, de la province. L'amiral d'Angleterre est aussi amiral de Guyenne depuis 1357 comme l'amiral de France de 1451 à 1469.

DEUXIÈME PARTIE

OFFICE DE L'AMIRAL. ADMINISTRATION DU SIEGE DE GUYENNE

CHAPITRE PREMIER

LE RESSORT

L'autorité de l'amiral s'étend d'Hendaye au pays de Retz; il y a deux ressorts d'appel : le Parlement de Paris et celui de Bordeaux; le Parlement de Bordeaux en 1713 perd l'appel entre la Gironde et la Charente; les sièges d'amirauté sont plus nombreux au xvie et au xviiie siècle qu'au xviie. La juridiction de Bordeaux se dit aussi amirauté de Guyenne; elle comprend les ports obliques de Libourne, Blaye, Pauillac, La Teste

CHAPITRE II

LES AMIRAUX DE GUYENNE (1469-1615)

Les amiraux de Guyenne sont choisis parmi les sénéchaux, les gouverneurs de la province, les amiraux de France; un amiral oublié: Jean de Chalon. Cette charge est l'occasion d'une pension à de grands capitaines ou aux rois de Navarre.

CHAPITRE III

L'AMIRAL, CHEF DE GUERRE

L'amiral reste chef de guerre en théorie. Odet de Foix et les rois de Navarre portent leur titre à la tête des armées. L'amiral surveille les armements en course, la mobilisation défensive contre les Espagnols ; le roi de Navarre est intéressé personnellement à la guerre maritime contre l'Espagne.

CHAPITRE IV

NOMINATION, PRIVILÈGES, PROFITS

Au traitement de l'amiral s'ajoute la concession des droits royaux tels que l'ancrage, le dixième des prises et des rançons, le revenu des congés et des commissions, etc. L'amiral de France depuis 1615 perçoit en Guyenne des droits qui s'accroissent avec le commerce ; tableaux.

CHAPITRE V

DROIT D'APPEL DE L'AMIRAL

L'amiral exerce son droit d'appel par délégation à un siège particulier ou aux gouverneurs; le roi de Navarre évoque les procès criminels à son conseil; le siège de Bordeaux prétend recevoir les appels.

CHAPITRE VI

LES VICE-AMIRAUX DE GUYENNE (1471-1648)

Les vice-amiraux sont choisis parmi les officiers de la maison de l'amiral ou parmi les gouverneurs; ceux de Blaye tentent d'accaparer cette charge. Les guerres de religion leur donnent la direction des campagnes navales; elle leur est disputée par les lieutenants des armées de mer. Pirates ou gentilshommes campagnards, ils perdent toute autorité.

CHAPITRE VII

LE PERSONNEL DE L'AMIRAUTÉ

Un receveur en 1453; un tribunal en 1469. Jean de Rostaing, juge maritime de Guyenne, comme lieutenant de l'amiral à Bayonne, du maire à Bordeaux. L'échiquier du sénéchal et la cour Saint-Éloi perdent peu à peu la juridiction maritime.

Les offices d'amirauté; leurs caractères généraux. L'auditoire quitte le palais du parlement pour l'hôtel de la marine en 1763.

CHAPITRE VIII

RAPPORT DE L'AMIRAUTÉ AVEC LES JURIDICTIONS DU COMMERCE

Le Parlement reste favorable à l'amirauté. La jurade lui dispute la juridiction et l'administration sur la rivière, l'arbitrage des gens de mer. La Bourse de commerce, fondue un instant avec l'amirauté, lui fait une opposition continuelle.

CHAPITRE IX

ROLE DE L'AMIRAUTÉ DANS LE COMMERCE

La royauté ordonne à l'amirauté les mesures que nécessite la pratique du commerce avec les ennemis; elle les exécute en secret notamment à l'égard des Irlandais et des Écossais. Elle évite les accaparements des blés, la contrebande.

CHAPITRE X

FONCTIONS DE L'AMIRAUTÉ DANS LES NAUFRAGES

Les officiers de l'amiral contribuent à la suppression des droits féodaux sur la navigation; ils enquêtent le long des fleuves pour les Chambres de finances.

CHAPITRE XI

DEVOIRS DE L'AMIRAUTÉ A L'ÉGARD DES PASSAGERS ET DES ÉTRANGERS

1. L'amirauté exécute les ordres du pouvoir royal contre l'embarquement des protestants et les oppositions des particuliers. — 2. Son rôle traditionnel comme protectrice des étrangers; courtiers et consuls.

CHAPITRE XII

IMPORTANCE DE L'AMIRAUTÉ DANS LA NAVIGATION

L'ordonnance de 1681 assigne un rôle important aux officiers d'amirauté dans la navigation. 1. Leur fonction sociale à l'égard du personnel maritime et des négociants. — 2. Ils centralisent les renseignements et veillent aux conditions matérielles de la navigation.

CHAPITRE XIII

DERNIERS TEMPS DE L'AMIRAUTÉ (1789-décembre 1792)

Le commissaire ordonnateur accapare les fonctions administratives, le receveur de l'amiral, la recette des droits du département; le tribunal de commerce, la juridiction en décembre 1792.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES